



RECHERCHES SUR LES FUNÉRAILLES ET EN PARTICULIER  
SUR LES SACRIFICES HUMAINS AU JAPON ET EN CHINE

PAR M. DE MILLOUÉ

Selon le désir exprimé par notre honorable Président, dans la dernière séance de notre Société, j'ai cherché à réunir quelques renseignements sur les usages funéraires, et en particulier sur les sacrifices humains, chez les anciens Chinois et Japonais, en recherchant principalement quelles pouvaient être leurs idées sur la condition de l'âme après sa séparation d'avec le corps, et, par suite, le but ou l'intention des coutumes usitées aux cérémonies funéraires, ainsi que l'usage des objets dont j'ai eu l'honneur de vous signaler la découverte au Japon par le savant Anglais, M. Satow. J'ai le regret de ne pouvoir vous apporter que bien peu de renseignements et bien insuffisants pour élucider une question d'une aussi haute importance.

Au Japon, il est malheureusement impossible d'en douter, les sacrifices d'hommes et d'animaux ont été fréquents jusque vers le commencement de notre ère. Ces tristes cérémonies avaient lieu à la mort des Mikados, des Impératrices, des Princes et des puissants Seigneurs de l'Empire. Voici ce que dit, au sujet de leur abolition, le *Ni-Hen-Gui*, « Annales du Japon » livre VI.

« Le jour Ka-no-yé-ouma, de la dixième lune qui avait commencé le jour Hi-no-yé-tora (deuxième année avant l'ère chrétienne), Yamato-hiro-no-Mikato, le plus jeune frère du Mikado Soui-uïn-t'en-no, mourut. Le jour Hi-no-to-tari de la onzième lune qui avait commencé le jour Hi-no-yé-sarou, on enterra Yamato-hiro-no-Mikato sur le Moussa-no-Esoussa. On réunit tous ceux qui avaient été à son service particulier et on les enterra *vivants* debout autour de son sépulcre. Ils furent plusieurs jours avant de mourir ; jour et nuit ils pleuraient et

priaient. Enfin ils moururent et leurs corps tombèrent en décomposition. Les chiens et les corneilles se réunirent pour les dévorer.

Le Mikado ayant entendu leurs pleurs et leurs cris fut malade de chagrin et de pitié ; il rassembla tous ses grands dignitaires et leur dit : « C'est une chose atroce de forcer ainsi ceux que nous avons aimés à nous suivre dans la mort. Encore que cette coutume soit ancienne elle est cruelle et inutile. Pourquoi donc continuer à l'observer ? Que désormais on se garde de forcer les vivants à suivre les morts. »

Dans le courant de la trente-deuxième année du même règne, l'Impératrice étant venue à mourir, un courtisan, Nomi-no-Soukané, inventa de faire fabriquer par trois cents potiers un grand nombre de figures d'argile représentant des hommes et des animaux qui furent enterrées autour de la tombe en remplacement des victimes ordinaires, de là leur nom de *Haniva* ; « cercles d'argile, » et de *Tatémono*, « objets de plantation. » Ce sont ces objets dont j'ai eu l'honneur de vous parler dans votre dernière séance.

Deux points se dégagent de ce récit : 1° Au Japon on enterrait les morts au lieu de les brûler, au moins en ce qui concerne les personnages importants, les seuls sur lesquels nous puissions trouver quelques renseignements ; 2° on sacrifiait sur les tombeaux non seulement les esclaves et les serviteurs, mais aussi les amis des défunts.

Le sacrifice était quelquefois volontaire ; dans ce cas la victime n'était pas enterrée vivante, elle se tuait sur le tombeau.

Si nous en croyons M. Satow, il s'en faut de beaucoup que la coutume d'ensevelir des hommes et des animaux, surtout des chevaux, dans les tombeaux des princes et des grands ait été complètement abolie depuis l'invention des *Tatémonos* d'argile. Il rapporte, en effet, qu'en 646 A. D., le Mikado régnant jugea nécessaire de rendre un édit pour défendre ces massacres aussi *inutiles que cruels* et établir des règlements somptuaires

fixant la hauteur et la surface à donner aux tombeaux, selon le rang du défunt. Le même règlement spécifiait et limitait les objets de différente nature qui pouvaient être déposés dans chaque classe de tombeaux, comme hommage au mort.

Quant à l'origine et à l'intention de cette coutume si difficile à déraciner voici les renseignements que M. Ymaïzoumi a bien voulu me donner.

« Cet usage est de toute antiquité, il se perd dans la nuit des temps et s'est prolongé jusqu'à la deuxième année avant l'ère chrétienne. On ignore actuellement l'idée qui y était attachée. Tout ce qu'on peut dire, c'est que le *Shinto*, religion primitive du Japon, reconnaît l'immortalité de l'âme qui, en quittant le corps, se rend à *Takamaga*, « monde céleste, » ou à *Soko-no-Koumi*, « monde de l'abîme, » suivant qu'elle a été vertueuse ou perverse. Dans l'un et l'autre de ces mondes, elle trouve, dit-on, tout ce dont elle a besoin. Par conséquent, quand on faisait, aux funérailles, des sacrifices d'hommes, d'animaux et de *choses inanimées*, c'était pour ne pas enlever au défunt ce qu'il aimait à avoir autour de lui pendant sa vie ; mais ces sacrifices n'étaient pas destinés, comme chez les anciens peuples de l'Occident, à pourvoir au besoin du mort dans un autre monde. »

Malgré cette assertion, j'ai peine à ne pas voir dans ces coutumes un véritable fétichisme du cadavre, inconscient peut-être, mais bien caractérisé cependant. Les Japonais se défendent vivement de toute tendance au fétichisme, même dans les temps les plus reculés de leur histoire ; tout en leur donnant acte de ces déclarations, nous sommes obligés pourtant de constater que, au moins dans les basses classes, le fétichisme a bien un peu sa part dans les actes religieux même à notre époque. C'est ainsi que les offrandes journalières dues aux âmes des ancêtres en signe de respectueux souvenir devaient consister uniquement, d'après les lois du *Khinto*, en riz blanc cuit dans de l'eau sans aucun assaisonnement et en eau pure. On en est arrivé aujourd'hui, dans le peuple surtout, à déposer

devant les tablettes les mets que mange la famille, et les jours d'anniversaires d'un mort, on offre au défunt tout un festin microscopique composé des mets qu'il préférerait de son vivant. De même aussi la tablette funéraire, primitivement simple souvenir du défunt, est devenue sa véritable représentation ; l'âme du mort habite dans la tablette. Que les Japonais instruits traitent ces idées comme elles le méritent, nous n'avons pas à en douter ; mais il n'est pas moins vrai qu'elles existent chez le peuple de toutes les sectes, même chez les bouddhistes que le dogme de la métempsychose devrait éloigner de ces pratiques et de ces croyances fétichiques. Remarquons aussi que les deux décrets cités précédemment, celui de Souï-uïn-t'en-no aussi bien que celui de 646, insistent autant sur *l'inutilité* que sur la cruauté des sacrifices humains pour en prohiber la coutume, ce qui prouve qu'il existait à cette époque un courant d'idées fétichiques qui subordonnait le bien-être du mort dans l'autre vie à l'observation de ces pratiques, et que, d'un autre côté, la partie la plus intelligente de la nation s'élevait contre elle au nom de l'humanité et de la saine raison.

En ce qui concerne la Chine, il faut, ainsi que l'a si justement fait observer notre honorable collègue, M. Philastre, il faut, dis-je, distinguer avant tout entre les diverses religions qui se partagent ce pays. De ces nombreuses croyances (d'après ce que m'a dit le père Leboncq, ancien missionnaire en Chine, on peut en compter soixante-douze), deux seulement sont indigènes ; celle qu'on est convenu d'appeler le *confucianisme*, qui n'est, en réalité, que la réglementation des anciennes croyances primitives de la nation chinoise dépouillées de tout ce qu'elles pouvaient avoir pris de superstitions, et celle du *Tao*, née des doctrines de Lao-tseu. Les autres, bouddhisme, mahométisme, christianisme, judaïsme, etc., ont évidemment changé la direction et la nature des idées de leurs adhérents, et, en les étudiant, nous ne trouverions rien qui fût bien différent de ce que sont ces religions chez les autres

peuples où elles sont nées ou se sont répandues. Nous devons donc nous en tenir au confucianisme et au taïsme, qui se confondent, du reste, en bien des points sur les matières qui nous occupent.

Nous nous heurtons, tout d'abord, à une difficulté des plus sérieuses, l'absence de renseignements positifs et le laconisme désespérant des textes chinois. J'ai eu beau feuilleter les Annales de l'empire chinois, le Ton-Kien-Kan-Mou, dépouiller les remarquables travaux des Jésuites du siècle dernier sur les *Kings* ou livres sacrés et sur les mœurs des Chinois, compulser les ouvrages modernes français et anglais, je n'ai découvert que de vagues allusions à ce que je cherchais, et je serai forcé de vous soumettre une appréciation personnelle au lieu des données positives que j'aurais voulu vous apporter.

A peine si nous trouvons dans les livres chinois quelque indice d'une croyance en un Créateur et en l'immortalité de l'âme. Les grands philosophes de la Chine ont toujours évité de se prononcer sur ces questions auxquelles ils ne voyaient pas de solution.

« Ne connaissant pas même la vie, comment pourrions-nous connaître la mort? » répondait Confucius aux questions de ses disciples.

Le philosophe Chou-hi prétend qu'on ne saurait affirmer l'existence des dieux et des esprits; il préfère passer cette question sous silence. Il ne parle pas de l'immortalité de l'âme, ni de récompenses ou de punitions dans un autre monde. La vertu est récompensée et le vice puni sur la terre dans la personne même de l'individu ou dans sa postérité, mais il n'est pas question d'un autre ordre d'existence.

Lao-tseu, le fondateur du taïsme, s'exprime un peu plus catégoriquement: « Toutes les formes matérielles visibles ne sont que des émanations du *Tao* ou *Raison*, qui forme tous les êtres. » « Avant la naissance du ciel et de la terre il n'y avait qu'un immense silence dans l'espace sans limites, un vide incommensurable dans le silence éternel. Seule la *Raison*

planait dans ce vide et ce silence de l'infini. Les êtres vertueux retournent dans le sein de la *Raison* et y jouissent d'une existence éternelle. Les coupables sont punis par les renaissances successives et les maux qui en découlent. »

Dans son livre sur le *Feug-shui*, le Dr Eiétel constate que, d'après les opinions des Chinois, l'âme humaine est composée de trois essences qui se désagrègent au moment de la mort. L'une, absolument éthérée, remonte vers les espaces célestes ; une autre, entièrement matérielle, sorte de souffle vital, meurt avec le corps ; tandis que la troisième, d'une nature mixte, demeure pour un certain temps attachée au cadavre et s'enferme avec lui dans la tombe, d'où elle peut cependant sortir à volonté pour errer parmi les vivants. Cette troisième âme est, à peu de choses près, le *Ka* des Égyptiens. De là, découle logiquement la croyance à l'influence de cette âme de l'ancêtre sur les destinées de ses descendants ; de là vient probablement l'usage de lui offrir des vivres, des parfums et même des vêtements pour se la rendre favorable, et c'est de cette coutume qu'a dû venir le *culte des ancêtres*, la seule véritable religion du peuple Chinois.

Faut-il en conclure que le Chinois croit réellement que les âmes de ses pères viennent prendre part à ces festins que leur offre sa piété filiale, ou, en d'autres termes, qu'il ait le fétichisme du cadavre ? Rien ne le prouve absolument. On peut aussi bien admettre, et c'est l'interprétation acceptée par les pères jésuites, qu'il a seulement eu vue de leur prouver son respect et la perpétuité de son pieux souvenir.

Dans son livre *La religion en Chine*, dont une traduction française va prochainement paraître dans le tome IV des *Annales du Musée Guimet*, le Dr Edkins décrit, avec grands détails, les sacrifices offerts par l'Empereur au *Shang-ti*, dieu suprême, aux Esprits des cieux et de la terre, et aux ancêtres impériaux. Il indique comme objets de sacrifice des bœufs, des génisses, des moutons, de l'encens, des soieries, des vêtements précieux et même des meubles. Toutes ces offrandes sont

brûlées ou enterrées selon qu'on les destine aux divinités des sphères élevées ou à celles de la terre ; elles sont brûlées pour les ancêtres supérieurs. Il constate que dans une certaine province du Nord, celle du Shansé, la famille des morts aisés fait construire toute une habitation en papier, avec ses meubles, ses serviteurs, ses animaux domestiques, la chaise à porteurs et le bateau indispensable aux voyages, le tout en même matière. La maison renferme une bibliothèque et un trésor où l'or et l'argent sont représentés par des morceaux de papier doré et argenté découpés en forme de pièces de monnaie. Après l'enterrement du défunt cette demeure est livrée aux flammes. Les bouddhistes eux-mêmes observent, paraît-il, cette cérémonie. Il est évident qu'on doit voir là une croyance à l'utilité de ces objets dans l'autre monde.

La forme *tumulus* a longtemps été employée pour les tombeaux, en Chine comme chez toutes les nations primitives. On construisait encore ainsi ceux des grands personnages au temps de Confucius, car le philosophe s'élève à plusieurs reprises contre cette coutume qu'il taxe d'orgueilleuse et à laquelle il sacrifiera cependant lui aussi lorsqu'il s'agit d'élever un tombeau à sa mère. D'après les observations faites par Pallas dans la Tartarie et la Mongolie, en aurait continué à élever des *tumulus* dans ces contrées jusqu'à une époque très rapprochée de nous et peut-être même jusqu'au temps de Genghis-Khan.

Les sacrifices humains ont-ils existé en Chine ?

M. Wels-Williams (*The Middle Kingdom*) dit : « On ne trouve aucune trace de sacrifices humains dans les annales de la Chine, quoique l'usage d'ensevelir avec le cadavre les serviteurs et les chevaux des princes décédés ait pu être observé avant Confucius et peut-être même après. »

Il est positif que rien n'est plus contraire et plus antipathique au caractère doux et humain du Chinois, à son respect pour l'existence, que de semblables sacrifices ; et cependant j'ai découvert des preuves indéniables de quelques faits de ce genre ; mais, hâtons-nous de le dire, ils sont très rares.

Dans une lecture faite au Congrès des Orientalistes tenu dans notre ville en 1878, notre collègue M. Ymaïzoumi rapporte que, vers l'an 2000 avant notre ère, divers meurtres furent commis sur les personnes de souverains voisins de la Chine, dans le but de les sacrifier comme victimes agréables au Shang-ti et obtenir ainsi la prospérité du pays. A ma connaissance, c'est le seul exemple de victimes humaines offertes au Shang-ti qui est considéré habituellement comme un Dieu bon, juste, compatissant ; je ne crois pas que les anciens Chinois en aient jamais fait une divinité sanguinaire, cruelle ou colère comme les Baals, les Moloch, les Siva et les Jéhovah. Du reste, l'auteur de la lecture n'a garde d'oublier de remarquer que ce furent de regrettables exceptions, toujours qualifiées crimes par les moralistes de la Chine et que de telles coutumes n'entrèrent jamais dans les mœurs de la nation. Je ferai observer aussi que, dans ce cas, l'intérêt politique, la raison d'État et peut-être la haine personnelle ont dû jouer le plus grand rôle, sous le manteau complaisant de l'idée religieuse.

Pauthier, dans son *Histoire de la Chine*, cite trois exemples de sacrifices funéraires humains. Parlant de la mort de l'empereur Mou-Koung (621 avant notre ère) il écrit : « Il est dit dans le *Ssé-Ki* (histoire générale de la Chine de Ssé-mathian, composée plus de cent ans avant l'ère chrétienne) on ensevelit avec le mort cent soixante-dix-sept personnes qui avaient suivi le convoi. »

A propos de la mort de l'empereur Tshin-Chi-Hoang-ti, nous trouvons dans le même ouvrage : « Cet empereur choisit pour sa sépulture le mont Li..... Non seulement on avait dépensé à ce tombeau des sommes considérables, mais encore il avait coûté la vie à bien des hommes. Outre les gens du palais qu'on y avait fait mourir, on comptait par dix mille les ouvriers qu'on y avait enterrés tout vivants (210 avant notre ère). »

Plus loin, lors de la mort de l'empereur Taï-tsoung

(649 après Jésus Christ), il rapporte : « Les princes tartares qui se trouvaient à la cour voulurent donner, dans cette occasion, des marques de leur attachement et de leur reconnaissance. Deux d'entre eux demandèrent qu'il leur fût permis de s'immoler sur son tombeau pour aller le servir dans l'autre monde, comme ils l'avaient fait dans celui-ci. Le nouvel empereur leur répondit qu'il ne pouvait leur accorder ce qu'ils demandaient sans désobéir aux ordres de son père qui avait prévu leur demande et qu'ainsi il leur défendait d'attenter à leur propre vie.

Ces quatre citations sont trop positives pour qu'on puisse les révoquer en doute, même en présence du silence, volontaire peut-être, des classiques chinois. Des sacrifices humains ont donc eu lieu en Chine; mais, il faut le proclamer bien haut à l'honneur de cette nation, ils ont toujours excité un immense sentiment de réprobation générale, ils ont été énergiquement flétris par les écrivains, et, chose plus caractéristique encore, le premier exemple que nous en trouvons est le fait d'une dynastie étrangère.

Mou-Koung était un prince tartare, dont la dynastie avait apporté dans le pays conquis les mœurs cruelles et sanguinaires des hordes de la steppe. Voici en quels termes l'historien Tchou-tseu flétrit les actes que je viens de rapporter : « Le gouvernement royal n'avait pas de contrôle sur ces actions. Les vasseaux n'avaient point d'autorité les uns sur les autres. On ne craignait pas de faire mourir les hommes. Cette coutume était regardée comme usuelle. Aucun roi éclairé, aucun prince royal sage ne l'avait poursuivie par des châtimens; on ne pouvait qu'en gémir ».

Thsin-Chi-Hoang-ti, lui, s'il était Chinois de race, avait tous les vices des barbares et était plus étranger aux idées de son pays que tous les conquérans usurpateurs qui l'avaient précédé. Un seul fait de sa vie suffit à nous le prouver. Aveuglé par un immense orgueil et voulant anéantir le souvenir des grands souverains ses prédécesseurs, afin que

l'histoire de la Chine commençât à son règne, il décréta la destruction des livres et se fit le persécuteur des lettrés.

Quant au troisième exemple, la défense de l'Empereur nous prouve qu'on réprouvait tellement de semblables actes que l'immolation, même volontaire, n'était pas autorisée.

Quel était le but de ces sacrifices? Était-ce comme marque de respect qu'on donnait au défunt un cortège digne de son rang? Voulait-on lui fournir les serviteurs, les animaux, les objets qui devaient lui être nécessaires dans une autre vie, en tout semblable à celle qu'il venait de quitter? Je n'ai pu résoudre cette question avec le peu de données que je possède ; mais je suis porté à croire que c'est bien le *fétichisme du cadavre* qui a inspiré ces sacrifices humains chez les Chinois, comme il a inspiré les offrandes et les sacrifices funéraires chez les Égyptiens, les Grecs, les Latins, les Gaulois, etc. Seulement je suis convaincu, comme le sera quiconque aura étudié les idées des grands philosophes de l'antiquité chinoise, que de temps immémorial cette nation s'était élevée à une conception religieuse et philosophique trop haute pour qu'elle pût tomber dans les bas-fonds d'un fétichisme officiel. Impossible de voir dans Confucius, dans Lao-tseu, dans Menci et sur tant d'autres qui ont traité des anciennes croyances nationales et du *culte des ancêtres*, aucune idée matérielle, aucune apparence d'existence effective attribuée à l'esprit du défunt, autre chose, en un mot, que la préoccupation de témoigner le respect et l'affection qu'un bon fils doit à ses parents et dont la mort de ces parents ne le délie pas. Si, comme partout, le vulgaire se laisse entraîner à ne voir dans ces pratiques du *culte des ancêtres* que le côté matériel, s'il en est venu à attribuer à l'âme de ses morts une véritable existence invisible, mais néanmoins semblable à la vie terrestre et sujette aux mêmes nécessités, si, pour lui, de l'observation ou de la négligence des rites funéraires découle le bien-être ou la misère du mort, et, par suite, sa bienveillance pour le fils pieux ou sa colère contre l'enfant oublieux de ses devoirs, les lettrés,

eux, ne veulent voir dans ces actes qu'une pure démonstration de pieux souvenirs et repoussent avec horreur tout rapprochement entre leurs institutions de piété filiale et les premières offrandes de la barbarie primitive. Les rares exemples de sacrifices humains doivent, à mon avis, être attribués à l'influence momentanée des mœurs étrangères, de même que les superstitions actuelles se sont introduites dans la religion des Chinois par leurs relations avec d'autres peuples. Aucune philosophie n'est plus éloignée que la leur de la superstition et du fétichisme.

La discussion est renvoyée à la prochaine réunion. La séance est levée à cinq heures et demie.

L'UN DES SECRÉTAIRES, D<sup>r</sup> REBATEL.

#### VII<sup>e</sup> SÉANCE. — 21 Juillet 1881

Présidence de M. le D<sup>r</sup> FERROUD

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté

L'ordre du jour appelait la lecture du rapport des commissaires relativement à la modification proposée de l'article XIV des statuts.

M. le Président constate que la Société n'est pas en nombre suffisant pour émettre un vote régulier et propose de renvoyer la lecture du rapport et le vote à la prochaine séance.

La séance est levée à quatre heures et demie.

L'UN DES SECRÉTAIRES, DE MILLOUÉ.